

Séance ordinaire du 22 octobre 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre à neuf heures trois, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable par intérim (partiellement), Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-0736

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 octobre 2024.

CE-2024--0737

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} octobre 2024.

CE-2024-0738

Liste des adhésions à des achats regroupés pour la période de juillet à septembre 2024

Document d'aide à la décision [APP-2024-119](#)

La liste des adhésions à des achats regroupés pour la période de juillet à septembre 2024, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-2024-119, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-0739

Listes des mouvements de main-d'œuvre, d'embauches, de congés auto financés ou sans solde, de mesures disciplinaires et de modifications à des postes de salariées ou salariés pour juillet, août et septembre 2024

Document d'aide à la décision [GCH-2024-098](#)

Les listes des mouvements de main-d'œuvre, d'embauches, de congés autofinancés ou sans solde, de mesures disciplinaires et de modifications de postes de salariées ou salariés pour les mois de juillet, août et septembre 2024 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-0740

Listes des transactions relatives à un bien meuble ou immeuble pour la période de juillet à septembre 2024

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-048](#)

Les listes des transactions relatives à un bien meuble ou immeuble pour la période de juillet à septembre 2024 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-0741

Création d'un poste de Directeur de projets à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique, besoins de main-d'œuvre à cette direction et autorisation d'affichage

Document d'aide à la décision [GCH-2024-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de procéder à la création du poste de Directeur de projets à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique, poste de cadre supérieur contractuel, de procéder aux mouvements de main-d'œuvre, tels que précisés à la fiche de prise de décision GCH-2024-103, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec le Directeur de projets, tel que joint à cette fiche de prise de décision, de même que d'autoriser l'affichage du poste de Directrice ou Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique.

CE-2024-0742

Aide financière et inscription d'une équipe de la Ville au Défi Pierre Lavoie

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 5 000 \$ à Défi Pierre Lavoie et d'autoriser la participation d'une équipe de la Ville, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-0743

Modernisation de la structure salariale des hors cadres (cadres supérieurs)

Document d'aide à la décision [GCH-2024-090-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la modernisation de la structure salariale des hors cadres (cadres supérieurs), telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2024-090-R-1.

CE-2024-0744

Embauche d'une Cheffe du service des bibliothèques et des lettres à la Direction de la vie communautaire

Document d'aide à la décision [GCH-2024-099](#)

Il est résolu d'embaucher Annie Turner à titre de Cheffe du service des bibliothèques et des lettres à la Direction de la vie communautaire, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 7 et à l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-0745

Ajustement à la structure administrative de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne et besoins de main-d'œuvre à cette direction

Document d'aide à la décision [GCH-2024-100](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'ajustement à la structure administrative de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-100, d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à cette direction et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-0746

Affectation temporaire d'un Superviseur 311 à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne

Document d'aide à la décision [GCH-2024-104](#)

Il est résolu d'affecter temporairement Frédérick Vézina-Cantin à titre de Superviseur 311 à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE-2024-0747

Autorisation aux fins de la participation à la Dégustation prestige au bénéfice de la Fondation de l'Hôtel Dieu de Lévis

Document d'aide à la décision [DG-2024-010](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser le maire et sa conjointe à participer à la Dégustation prestige au bénéfice de l'organisme sans but lucratif la Fondation de l'Hôtel-Dieu-de-Lévis, en date du 10 octobre 2024, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement, puisque le protocole de cette activité bénéfice exige de tout participant d'être accompagné.

CE-2024-0748

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2024-034](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2024-034, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-0749

Financement de la dépense additionnelle relative à la réfection de la rue Papineau

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2024-009](#)

Il est résolu, pour financer la dépense additionnelle relative à la réfection de la rue Papineau, d'affecter un montant de 135 000 \$ aux activités d'investissement

provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2025 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2024-0750

Crédits additionnels

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2024-007](#)

Il est résolu d'autoriser les crédits additionnels au montant de 5 000 \$, tels que mentionnés à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-007, ce montant correspondant à la subvention reçue de Bibliothèque et archives nationales du Québec.

CE-2024-0751

Convention d'aide financière 2024-2025 à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2024-029](#)

Il est résolu de conclure la convention d'aide financière 2024-2025 à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-029, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-0752

Aide financière au Service d'entraide de St-Rédempteur inc. et financement afférent

Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-032

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant maximum de 236 500 \$ au Service d'entraide Saint-Rédempteur inc., telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-032, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et de financer cette dépense à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à l'acceptation préalable de l'offre achat du lot 4 430 936 du cadastre du Québec par la Ville.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans l'affaire suivante, qui sera prise en considération concernant l'aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté, et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette affaire et de voter, de même qu'il quitte son siège et la séance avant le début des délibérations sur cette affaire.

CE-2024-0753

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2024-015](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-015, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers reprend son siège.

CE-2024-0754

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} janvier au 29 juin 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2024-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 343 872 \$, provenant de la réserve financière, pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} janvier au 29 juin 2024, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-2024-042.

CE-2024-0755

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de Fontainebleau, du Havre, de Chablis et l'ouverture de la rue de la Céramique (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux (phase 3) à intervenir avec Construction gély inc., acquisition de lots, financement afférent et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

Document d'aide à la décision [BP-2024-010](#)

Il est résolu d'approuver le plan de cadastre pour le prolongement des rues de Fontainebleau, du Havre, de Chablis et l'ouverture de la rue de la Céramique (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), l'entente relative à des travaux municipaux (phase 3) à intervenir avec Construction gély inc., sur les lots 6 511 713, 6 511 714, 6 511 715, 6 541 207, 6 541 220, 6 541 233, 6 541 234 6 541 235 et 6 541 236 du cadastre du Québec, tel que démontré sur le plan préparé par Éric Chouinard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3 894 de ses minutes.

Il est également résolu de conclure l'entente à intervenir avec Construction gély inc., pour la réalisation de travaux municipaux, telle que jointe à la fiche de prise de décision BP-2024-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de financer la dépense relative aux travaux municipaux en front du parc situé sur le lot 6 541 207 du cadastre du Québec et de la mise aux normes du sentier piétonnier existant situé sur le lot 3 283 382 du cadastre du Québec, au montant maximum de 150 340 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Construction gély inc. soit acceptée par la Ville, il est enfin résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 511 713, 6 511 714, 6 511 715, 6 541 233, 6 541 234, 6 541 235, 6 541 207 et 6 541 220 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction gély inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis

pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leurs acquisitions ;

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 541 207 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction gély inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition ;
- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 541 220 et 6 541 236 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Construction gély inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot soit affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

CE-2024-0756

Renouvellement du mandat d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat d'Hélène Jomphe, Cheffe des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, à titre de représentante des citoyennes et des citoyens, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour une durée de trois ans.

CE-2024-0757

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, comme pouvant faire l'objet d'une autorisation d'usage conditionnel dans les zones A0030 et A1805 et précisions diverses) et assemblée de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, tel que joint à la présente fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-010.

Ce règlement a pour objet :

- d'ajouter l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, comme pouvant faire l'objet d'une autorisation d'usage conditionnel dans les zones A0030 et A1805, sous réserve d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec reçue avant le 16 novembre 2009 autorisant la construction résidentielle sur le lot visé ;
- de prévoir les critères d'évaluation relatifs à un usage conditionnel H1, habitation unifamiliale isolée ;
- de prévoir qu'une demande d'autorisation d'usage conditionnel H1, habitation unifamiliale isolée, soit accompagnée d'une copie de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour son utilisation résidentielle reçue avant le 31 décembre 2001 pour le lot visé ;
- de prévoir que les demandes d'autorisation d'usage conditionnel H1, habitation unifamiliale isolée, soient transmises au

comité consultatif agricole et au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

- de prévoir, en ce qui a trait aux demandes pour l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, que le comité consultatif d'urbanisme ainsi que le comité consultatif agricole transmettent leurs recommandations à l'égard de ces demandes au conseil de la Ville et qu'ils peuvent aussi suggérer des conditions d'approbation.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite, sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-0758

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le renouvellement d'une décision autorisant une table champêtre et l'agrandissement de celle-ci située sur le lot 1 962 381 du cadastre du Québec (975, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-102](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable à son utilisation à des fins non agricoles d'une partie du lot 1 962 381 du cadastre du Québec et son utilisation à des fins accessoires à une production agricole, soit le renouvellement de la décision 403289 autorisant l'aménagement d'une aire de restauration de type table champêtre, d'aires de repos et d'interprétation dans un bâtiment agricole et l'agrandissement de cette autorisation par l'ajout d'une aire de repos, de stationnement, d'un café champêtre et d'une glacerie, de même que de prendre en considération la croissance par étapes du volet agrotouristique et l'importance des superficies affectées à la production de fruits, et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classes 3, 4 et 7 avec limitations d'érosion, de basse fertilité, de manque d'humidité et de roc solide ;
- le site se situe dans un milieu agricole dynamique. Par ailleurs, le site supporte des productions pérennes de bleuets et de foin ;
- la demande vise à permettre le développement d'une entreprise agrotouristique bien implantée dans la région ce qui n'occasionnerait pas d'effet limitatif sur le développement des activités agricoles existantes et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;
- il s'agit d'un espace approprié considérant que la demande bonifiera une activité d'agrotourisme existante ;
- l'homogénéité de la communauté agricole est dynamique et mérite d'être préservée ;
- le plan de développement de la zone agricole mentionne, à son action A-21, l'élaboration d'un circuit gourmand axé sur la valorisation et la promotion des activités agricoles de Lévis (piste cyclable, promenade, etc.). L'entreprise agricole figure parmi les entreprises fondatrices du circuit gourmand le Chemin de la fraîcheur ;
- les paragraphes 4, 7, 8, 9 et 10 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE-2024-0759

Création du comité d'actions pour la filière de l'industrie navale et désignation de membres à ce comité

Document d'aide à la décision [DEV-2024-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de créer le comité d'actions pour la filière de l'industrie navale, tel que décrit à la fiche de prise de décision DEV-2024-066, et de désigner les membres suivants pour siéger à ce comité :

- le maire de la Ville Gilles Lehouillier, à titre de président;
- le membre du conseil de la Ville Amélie Landry, à titre de membre;
- le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis, à titre de membre.

CE-2024-0760

Aide financière au Club de gymnastique gymnamic

Document d'aide à la décision [DEV-2024-068](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 63 000 \$ au Club de gymnastique gymnamic pour son projet d'achat de nouveaux équipements de gymnastique pour la petite enfance (18 mois-10 ans), conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CE-2024-0761

Option de renouvellement des contrats de fourniture et de livraison de produits chimiques pour le traitement de l'eau pour l'année 2025

Document d'aide à la décision [APP-2024-118-R-1](#)

Il résolu d'exercer les options de renouvellement d'un an chacun des contrats relatifs à la fourniture et la livraison de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable (contrat numéro 2022-50-135, lot 2A, et contrat numéro 2022-50-135, lot 3) pour l'année 2025, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres (numéro 2022-50-135) et aux soumissions produites par les adjudicataires suivants :

- lot 2A (contrat numéro 2022-50-135, lot 2A) relatif à la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % > 5 000 L, à Brenntag Canada inc., pour une dépense estimée à 285 367,12 \$, avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables pour l'année 2025 ;
- lot 3 (contrat numéro 2022-50-135, lot3) relatif à la fourniture d'alun, à Produits chimiques chemtrade Canada ltée, pour une dépense estimée à 453 720 \$ avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables pour l'année 2025.

CE-2024-0762

Adoption du Règlement RV-2024-34-83 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville et du Règlement RV-2024-34-84 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve

financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-83 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-029.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville d'un montant maximum de 40 000 000 \$, prenant fin le 31 décembre 2040, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même les sommes du fonds général de la municipalité provenant de la vente des immeubles propriétés de la municipalité, autres que les immeubles industriels municipaux, et déduction faite du montant nécessaire pour pourvoir au remboursement des engagements non échus qui auraient été contractés aux fins d'acquisition de ces immeubles vendus, lequel montant est spécifiquement réservé à cette fin. Le projet de règlement prévoit également un mécanisme de compensation par le surplus non réservé dans le cadre de situation de cession à titre gratuit ou de vente à prix nettement inférieur à la valeur marchande. Il est aussi prévu qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-84 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-34-84.

Ce règlement a pour objet de modifier le mode de financement de la réserve financière afin que celui-ci ne vise que la vente d'immeubles industriels municipaux.

CE-2024-0763

Reconnaissance d'une situation d'enclave et de droits

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître la situation d'enclave des lots 3 891 373 et 3 957 333 du cadastre du Québec et le droit du propriétaire des lots 3 891 373 et 3 957 333 de ce cadastre d'obtenir une servitude de passage réelle et perpétuelle à pied et en véhicule de toute nature sur les lots 3 891 629 et 3 910 089 de ce cadastre appartenant à la Ville.

CE-2024-0764

Acquisition du lot 2 432 644 du cadastre du Québec (rue Christ-Roi, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse pour l'acquisition du lot 2 432 644 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-037, d'autoriser le maire et la greffière

à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de décréter que cette partie de lot est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition, et d'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition de ce lot au montant maximum de 945 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2024-0765

Autorisation de la revente du lot 6 381 882 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la revente du lot 6 381 882 du cadastre du Québec par 9443-6151 Québec inc. à Gestion kinu inc., aux conditions prévues à la clause 10 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis, le 14 février 2022 sous le numéro 27 018 551, sous réserve du délai de construction, qui recommencera à compter de la date de signature de l'acte notarié, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-0766

Stratégie immobilière et stratégie intégrée

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-041](#)

Il est résolu d'adopter la stratégie immobilière et la stratégie intégrée, telles que présentées à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-041.

CE-2024-0767

Approbation du Règlement no 186 décrétant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour réaliser la réfection majeure d'autobus et de vérins de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2024-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 186 décrétant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour réaliser la réfection majeure d'autobus et de vérins de la Société de transport de Lévis de la Société de transport de Lévis.

CE-2024-0768

Prolongation du contrat de travail du Directeur de projets à la Direction du génie

Document d'aide à la décision [GCH-2024-097](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prolonger le contrat de travail à durée déterminée de Gilles Lauzon, à titre de Directeur de projets à la Direction du génie, poste de cadre contractuel, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-097, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE-2024-0769

Appui à une démarche de la Communauté métropolitaine de Québec

Document d'aide à la décision [ENV-2024-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer la démarche d'acquisition de connaissances et d'élaboration de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines du Saint-Laurent à la submersion et l'érosion côtière, initiée par la Communauté métropolitaine de Québec, auprès du gouvernement du Québec, et de transmettre une copie de la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Québec.

CE-2024-0770

Vente du lot 4 430 936 du cadastre du Québec (2385, route des Rivières, secteur Saint-Rédempteur), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-034](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat du lot 4 430 936 du cadastre du Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-034, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, d'affecter le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, conditionnellement à sa vente.

CE-2024-0771

Participation au projet d'amélioration de la mobilité dans le parc industriel de Lauzon

Document d'aide à la décision [DEV-2024-067](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la participation de la Ville au projet d'amélioration de la mobilité dans le parc industriel de Lauzon et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tous les documents nécessaires à cette participation.

CE-2024-0772

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 30 septembre 2024 pour l'année 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2024-048](#)

Le rapport des projections des revenus et des dépenses du trésorier au 30 septembre 2024 pour l'année 2024 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-0773

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 39.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif